

**COMPTE RENDU ET PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 11 AVRIL 2018**

Date de convocation : 4 avril 2018

Aujourd'hui onze avril deux mille dix-huit,

Le Conseil Municipal de la Ville de Bayeux s'est réuni en séance publique au siège de Bayeux Intercom, Salle des assemblées, 4 place Gauquelin Despallières à Bayeux, à vingt heures trente, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Maire.

Etaient présents : M. GOMONT – M. TANQUEREL – Mme DELECROIX – Mme POULET – M. JAMIN – Mme ROVARC'H – M. DELORME – Mme CADET – M. LEMARESQUIER – M. LEPAULMIER – M. LECHEVALLIER – Mme THOMAS – Mme MOUCHEL – M. BOUILLON – Mme PERIAUX – M. MAUDUECH – Mme JEAN-PIERRE – M. PATRY – Mme COSTE – Mme LEBERRUYER – M. LAULHÉ – Mme BION-HETET – M. LITZELLMANN – M. SERONIE – Mme BASLEY – M. GUILLOT

Absents excusés : Mme LIEVENS (pouvoir à M. GOMONT) – M. CREVEL (pouvoir à M. DELORME) – M. HAMON (pouvoir à Mme THOMAS) – Mme LAFONT (pouvoir à M. TANQUEREL) – M. BRIANE (pouvoir à Mme CADET) – M. GUILLOCHIN (pouvoir à Mme DELECROIX)

Absents : M. MICHELINI

Mme BASLEY est désignée secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

❖ N° 01 – Affaires Générales/Citoyenneté – Renouvellement des membres du Conseil des Sages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, ***décide*** :

- **D'approuver** le renouvellement des membres du Conseil des Sages ;
- **D'autorise** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ N° 02 – Affaires Générales – Demande de protection fonctionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, ***décide*** :

- **D'accepter** d'accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire ;
- **D'accepter** de prendre en charge les frais engagés par ce dernier au titre de cette procédure ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ N° 03 – Personnel – Tableau des effectifs permanents : Modifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, ***décide*** :

- **D'approuver** la création et la suppression des postes comme indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés de recrutements.

❖ N° 04 – Personnel – Tableau des effectifs non permanents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, ***décide*** :

- **D'approuver** la création des postes comme indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés de recrutements.

❖ **N° 05 – Personnel – Modification du tableau d'attribution des logements de fonction.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :

- **D'accepter** de modifier le régime du logement concédé pour la garde du Parking d'Ornano et de l'espace consacré à l'accueil des chauffeurs ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 06 – Personnel – Indemnités kilométriques – Utilisation du véhicule personnel.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :

- **D'approuver** l'indemnisation de 3 agents recenseurs tel qu'indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 07 – Médiathèque Municipale : Convention de coopération pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques du département du Calvados.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :

- **D'approuver** la convention de coopération pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques du Calvados, jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

❖ **N° 08 – Médiévales 2018 : Révision des tarifs de redevance d'occupation temporaire du domaine public et de location de stands, dans le cadre des Médiévales de Bayeux à compter de 2018.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :

- **De fixer** les tarifs de locations de stand et d'occupation temporaire du domaine public pour les Médiévales de Bayeux selon les tableaux ci-dessus à compter de l'édition 2018 ;
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 09 – La Comète – Demande de remboursement.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :

- **D'approuver** le remboursement du prix de location de la salle comme indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Maire à faire procéder au virement par mandat administratif de la somme de 796 € ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 10 – Salle des Fêtes, des Banquets et de Réunions – Révision des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :

- **D'approuver** les tarifs figurant dans les annexes, conformément au corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 11 – Révision des tarifs de l'Auditorium à compter du 1^{er} janvier 2019.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :

- **D'approuver** l'ensemble des nouveaux tarifs proposés applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 12 – Révision du tarif des emplacements attribués pour tenir une buvette/restauration lors d'une soirée organisée par la Ville de Bayeux.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :

- **D'approuver** le tarif des emplacements pour les buvettes selon le tableau ci-dessus à compter de l'année 2018 ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 13 – Action Culturelle et Vie Associative – Dénomination de la voie qui dessert le complexe sportif Eindhoven.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :

- **D'approuver** la dénomination de cette voie ;

- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.
- ❖ **N° 14 – Action Sociale : Subvention Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L).**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :
- **D'attribuer** une subvention d'un montant de 2 431,85 € au profit de Fonds de Solidarité pour le Logement pour 2018 ;
 - **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.
- ❖ **N° 15 – Bâtiments Communaux – Restructuration de l'ancienne école Maternelle Argouges en vue de la création du Pôle Petite Enfance – Approbation de l'Avant-Projet Détaillé (A.P.D.).**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :
- **D'approuver** l'Avant-Projet Détaillé et le montant des travaux arrêtés à ce stade à 600 000,00 € HT ;
 - **De fixer** le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 55 800,00 € HT ;
 - **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.
- ❖ **N° 16 – Bayeux Museum – Prix de vente de nouveaux articles pour les boutiques des musées.**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :
- **De fixer** les prix de vente des nouveaux articles proposés à la vente dans les boutiques des musées selon le tableau ci-dessus. Ils seront applicables à compter du 19 avril 2018 ;
 - **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.
- ❖ **N° 17 – Voirie – Déclassement de la RD 94A dans le domaine public communal.**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :
- **De bien vouloir statuer** définitivement sur le classement dans ladite voie dans la voirie communale ;
 - **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.
- ❖ **N° 18 – Propriété – Cession de la maison jumelée située 15 rue Eustache de Boulogne.**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :
- **D'approuver** l'aliénation du pavillon situé au 15 rue Eustache de Boulogne au profit de Madame Véronique LECLERC moyennant le prix de 125 000 € hors frais ;
 - **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte à intervenir lequel sera reçu par Maître BOLLÉE-LUCAS, notaire à Bayeux et dont les frais seront supportés par l'acquéreur.
- ❖ **N° 19 – Propriété – Cession de la maison jumelée située 19 rue Eustache de Boulogne.**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :
- **De constater** la désaffectation de cette parcelle d'une surface de 401 m² ;
 - **De déclasser** cette bande de terrain du domaine public communal sans enquête publique préalable ;
 - **D'autoriser** le Maire à signer tout document se rapportant à cette procédure ;
 - **D'approuver** l'aliénation du pavillon situé au 19 rue Eustache de Boulogne avec le terrain au profit de Madame Anne-Cécile GRESSANT moyennant le prix de 128 000 € hors frais ;
 - **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte à intervenir lequel sera reçu par Maître BOLLÉE-LUCAS, notaire à Bayeux et dont les frais seront supportés par l'acquéreur.
- ❖ **N° 20 – Propriété – Maison située 55 rue Montfiquet – Cession à la SAIEM de Bayeux.**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :
- **D'approuver** l'aliénation de la maison située 55 rue Montfiquet portée au cadastre sous le n° 16 de la section BE au profit de la SAIEM de Bayeux, au prix de 80 000 € hors frais ;
 - **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte à intervenir lequel sera reçu par Maître GARNIER, notaire à Bayeux et dont les frais seront supportés par l'acquéreur.
- ❖ **N° 21 – Finances – Approbation des comptes de gestion 2017.**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :
- **D'approuver** les comptes de gestion 2017 (budget principal + budgets annexes) dressés par le Trésorier Principal Monsieur BAREY, pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017 ;

- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 22 – Finances – Vote des comptes administratifs 2017 – Détermination des résultats.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les résultats des comptes administratifs 2017 budget par budget, tels que présentés dans le tableau ci-dessus et dans les documents budgétaires, conformes aux écritures reprenant l'ensemble des dépenses, recettes et emprunts réalisés au cours de l'exercice. Ces résultats sont également en accord avec les opérations décrites dans le compte de gestion du trésorier principal traduisant un excédent global de clôture de + 6 994 165,13 € (hors restes à réaliser) ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 23 – Finances – Affectation des résultats 2017.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'affectation des résultats 2017 tels que présentée dans le tableau ci-joint ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 24 – Finances – Budgets primitifs 2018.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité, Messieurs Guillot, Litzellmann et Séronie ayant votés contre et Madame Basley s'étant abstenue, **décide** :

- **D'approuver** le budget primitif 2018 de chacun des budgets de la ville de Bayeux, tels que présentés dans l'annexe jointe et dans les documents budgétaires ;
- **De voter** les deux sections de ces budgets par chapitre conformément à l'annexe jointe ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre des dispositions décrites ci-dessus.

❖ **N° 25 – Finances – Vote des taux de fiscalité directe 2018.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité, Messieurs Guillot, Litzellmann et Séronie ayant votés contre et Madame Basley s'étant abstenue, **décide** :

- **D'approuver** le taux de taxe d'habitation de 13,70 % tel que proposé dans le corps de la présente délibération ;
- **D'approuver** le taux de taxe foncier bâti de 26,16 % tel que proposé dans le corps de la présente délibération ;
- **D'approuver** le taux de taxe de foncier non bâti de 40,39 % tel que proposé dans le corps de la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

❖ **N° 26 – Propriété – Bilan des cessions et des acquisitions de 2017.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **De prendre** acte du bilan des acquisitions et cessions de l'année 2017 ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**COMPTE RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER
CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU MAIRE
SELON L'ARTICLE L 2122-22 DU C.G.C.T.**

❖ **Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal qu'il a fait usage de sa délégation selon l'article L. 2122-22 du CGCT pour :**

- signer avec la Société AXEO SRVICES un bail commercial d'une durée de 9 ans à compter du 15 janvier 2018 pour la mise à disposition du local sis 21 rue de Beauvais. Le montant du loyer mensuel est de 658,00 €.

- signer avec la Monsieur Kevin RAME un bail commercial d'une durée de 9 ans à compter du 31 janvier 2018 pour la mise à disposition du local sis 4 rue du Bienvenu. Le montant du loyer mensuel est de 500,18 €.

- signer avec l'IRFA une convention d'occupation précaire pour une période du 6 février au 13 avril 2018 pour la mise à disposition de salles de réunion à l'Espace Saint-Patrice moyennant le versement de la somme de 1 007,00 € TTC.

- signer avec l'IRFA une convention d'occupation précaire pour une période du 17 avril au 29 juin 2018 pour la mise à disposition de salles de réunion à l'Espace Saint-Patrice moyennant le versement de la somme de 689,00 € TTC.

- l'attribution de marchés de type MAPA et accords-cadres selon la procédure article 28 du Code des Marchés Publics.

- dire que la Ville n'était pas intéressée concernant les déclarations d'intention d'aliéner adressées en Mairie depuis le dernier Conseil.

* * *

Fait à l'Hôtel de Ville, le 13 avril 2018.

LE MAIRE

The image shows the official seal of the City of Bayeux (Calvados) in blue ink. The seal is circular and contains the text "VILLE DE BAYEUX" around the top and "Calvados" at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a shield with a cross and a crown above it. A large, handwritten signature in black ink is written over the seal and extends to the right, crossing the text "LE MAIRE" and "Patrick GOMONT".

Patrick GOMONT